

clergé l'ordonnance ministérielle. Quand Rome aura décidé et indiqué la ligne de conduite à suivre, tout le monde devra s'y soumettre. La situation religieuse en Hongrie est plus délicate qu'on ne le pense généralement. Depuis assez longtemps, en effet, les calvinistes ont une influence prépondérante dans le gouvernement de ce royaume. L'ancien premier ministre M. Tiszá, était un calviniste enragé ; son successeur, le comte de Széchényi, calviniste lui aussi, ne vaut pas mieux ; et ce qui aggrave la position, c'est un autre calviniste, haïeux et maçonnerique, le ministre de la justice, qui a l'influence prépondérante dans le nouveau cabinet. C'est à son fanatisme, paraît-il, qu'est due la récente ordonnance du Comte Czakky.

Il est facile de comprendre qu'un régime d'ostracisme officiel depuis longtemps en vigueur contre les catholiques, ait éteint la vigueur de leur foi. D'un autre côté, l'Eglise ne jouit pas, en Hongrie, de la liberté nécessaire pour contrebalancer les effets de cette persécution. Héritiers des privilèges octroyés au saint fondateur de la monarchie hongroise, les gouvernants peuvent donc nommer et déplacer les évêques catholiques. Du moment qu'un évêque est en désaccord avec les hommes au pouvoir, il est en butte aux plus mesquines tracasseries et à des persécutions sans fin, surtout lorsque les ministres sont calvinistes. Il n'y a encore que deux ans, le S. Siège fut obligé de protester, par voie diplomatique, contre de graves abus de pouvoir. Ces détails sont plus que suffisants pour faire comprendre les dispositions du peuple et la situation du clergé.

La question des écoles confessionnelles, en Autriche, semble avoir fait un pas dans la bonne voie. Un premier projet de loi présenté par le ministère a été retiré immédiatement, à la suite des réclamations des catholiques, exposées avec énergie par l'archevêque de Prague, membre de la Chambre des Seigneurs. La campagne est commencée pour éclairer les populations sur l'importance des intérêts en jeu, et la lettre collective de l'épiscopat au peuple autrichien est de nature à en préparer le succès. La révision des lois scolaires existantes est réclamée par deux millions de pétitionnaires.

Le Centre allemand a fait rejeter, en troisième lecture, le projet de loi du gouvernement sur les biens ecclésiastiques. On veut la restitution complète et non pas seulement une indemnité. Le ministre des cultes ayant prétendu que le S. Siège et l'épiscopat s'étaient prononcés en faveur de la mesure, a reçu une verte réplique de la part de M. Windthorst :